

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°39-2023-09-016

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires du Jura /**

39-2023-09-11-00007 - Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral N° 39-2020-12-22-003 du 22 décembre 2020 modifié, relatif à la composition de la CDPENAF (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires du Jura

39-2023-09-11-00007

Arrêté portant modification de l'arrêté  
préfectoral N° 39-2020-12-22-003 du 22  
décembre 2020 modifié, relatif à la composition  
de la CDPENAF

Arrêté n° 39-2023-09-11-00007  
portant modification de l'arrêté préfectoral  
n° 39-2020-12-22-003 du 22 décembre 2020  
modifié, relatif à la composition de la  
commission départementale de la préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
(CDPENAF)

**LE PRÉFET DU JURA**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L112-1-1 modifié ;

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite Loi « 3DS »), et notamment l'article 60 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**Vu** le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 39-2020-12-22-003 du 22 décembre 2020 modifié, relatif à la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 39-2023-08-02-00001 du 2 août 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 39-2020-12-22-003 modifié, relatif à la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

## **A R R Ê T E**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral n° 39-2020-12-22-003 du 22 décembre 2020 est complété comme suit en son article 2 :

- Un représentant supplémentaire des collectivités territoriales :

- Titulaire : Monsieur Dominique TRONCIN, de l'association des maires ruraux du Jura
- Suppléante : Madame Sandrine GAUTHIER-PACOUD, présidente de l'association des maires du Jura

**Article 2 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 39-2023-08-02-00001 du 2 août 2023

**Article 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Lons-lé-Saunier, le **11 SEP. 2023**

  
Le Préfet,  
**Serge CASTEL**